© Drogues Info Service - 15 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Test

Par Profil supprimé Postée le 19/09/2023 13:40

> Bonjour, jai passe un test urinaire pour le cannabis pour ma visite médicale pour la restitution de mon permis de conduire, mais il est s'avère positif malgré l'arrêt du cannabis, je dois reprendre un autre rendez vous médicale auprès de la préfecture ou je dois juste repasser le test urinaire ? Cordialement

---

Mise en ligne le 20/09/2023

Bonjour,

Si vous présentez un test positif à la visite médicale, vous ne pourrez pas récupérer votre permis.

Vous pouvez donc soit refaire un test d'ici à ce rendez-vous, si vous pensez qu'il pourrait être cette fois-ci négatif, soit décaler votre rendez-vous avec la préfecture de façon à vous laisser plus de temps avant de refaire un test.

Nous espérons que cette réponse vous aide et vous souhaitons bon courage,

Bien cordialement,